

Réunion publique le 6 novembre

Nous avons saisi les tribunaux pour contester le projet cœur de ville

Chères Dagovéranienues, Chers Dagovéranienus,

Le second projet Cœur de Ville de la majorité municipale avance : la rénovation est écartée au profit de la démolition / reconstruction, les délibérations s'enchaînent, les contrats sont signés tandis qu'aucun visuel ne permet aux habitants de Ville d'Avray de prendre connaissance de la situation. **Cette opacité est indigne de l'intérêt des Dagovéranienus pour l'avenir de leur commune.**

Plus grave encore, la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme permettant ce projet a été facilitée par une présentation fallacieuse, au commissaire enquêteur fin 2022, tant des intentions que des faits :

- "Lors du premier semestre 2023, une réunion d'échanges avec la population sera organisée". Pour se défendre de l'absence d'échanges depuis bientôt 2 ans, la majorité municipale argue du fait que le projet n'est pas encore suffisamment détaillé. Le public se contenterait pourtant des grandes orientations, sans les menus détails. De plus, le projet est probablement abouti, puisqu'il a motivé la modification n°2 du PLU, particulièrement détaillée.
- Les parcelles concernées présenteraient "un intérêt faible, voire nul pour la biodiversité". Or, un recensement des arbres de haute tige sur lesdites parcelles vient contredire cette assertion.

Pour rappel, **un protocole d'accord a déjà été signé** suite à un vote en conseil municipal en date du 26 juin 2023 et doit aboutir à la cession de deux parcelles du centre-ville : celle de La Poste et celle de l'ensemble Pradier / Chantecler. Le promoteur ambitionne d'y construire une centaine de logements, des infrastructures et des locaux commerciaux. Parallèlement, un projet de crèche a été approuvé par la majorité municipale sur la parcelle Malgaive coincée entre le stade de football, le pavillon Malgaive, la rue de Sèvres et le bâtiment de l'AJAVA.

A l'occasion d'un référendum local, les Dagovéranienus auraient dû pouvoir voter "pour" ou "contre" un projet qui modifiait la physionomie de Ville d'Avray. Afin de légitimer leur décision, les élus de la majorité mettent en avant un soi-disant plébiscite, qui est en réalité contredit par l'enquête publique de mars 2021 : "majoritairement", les Dagovéranienus répondent que ce qui est "important" pour eux "dans l'aménagement du futur centre-ville" est "la préservation de la nature, des constructions au volume raisonnable et intégrées à l'existant, la circulation, le développement de la convivialité et l'animation".

Face à l'échec de toute discussion politique, associative ou simplement humaine et ne pouvant rester impassibles face à l'altération, décidée unilatéralement, d'un centre-ville que nous apprécions tous et qui ne demande qu'à être amélioré, **le groupe Génération Ville d'Avray et l'association Dagoverana ont choisi de solliciter le tribunal administratif de Cergy-Pontoise afin qu'il se prononce sur le projet en cours.** Les deux contentieux que nous avons initiés ont été reçus par les magistrats en charge du dossier, qui ont pu apprécier le sérieux des moyens de légalité exposés par notre conseil, Maître François Benech.



Jean-Denis Pesty
*Tête du groupe Génération
Ville d'Avray - élu municipal*



Jean-Marc Bourhis
*Président de l'association
Dagoverana*

POUR D'AVANTAGE D'INFORMATION, NOUS VOUS CONVIONS À UNE RÉUNION PUBLIQUE LE MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024 EN SALLE DES ASSOCIATIONS N°3 À 20H30 (DÉTAILS AU VERSO).

Salle des association n°3

A 20h30, entrée libre

**L'avenir du centre-ville de notre commune
est l'affaire de tous, parlons-en !**

Ne pas jeter sur la voie publique



Nous contacter :